

Règlement du jeu-concours « Le calendrier de l'avent de T'choupi » 2018 Éditions Nathan
--

ARTICLE 1 : Organisateur du Jeu

Les éditions Nathan (ci-après dénommées « Nathan »), 25 avenue Pierre de Coubertin 75211 Paris Cedex 13, une maison d'édition de SEJER, SEJER société par actions simplifiée au capital de 9.898.330 euros, dont le siège social est situé au 30 place d'Italie 75013 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 393291042, organisent du 01/12/2018 au 25/12/2018 minuit inclus un jeu-concours intitulé « Le calendrier de l'avent de T'choupi » (ci-après dénommé le « Jeu ») sur la page Facebook « Les livres T'choupi ».

ARTICLE 2 : Conditions de participation au Jeu

Le Jeu est réservé aux personnes physiques majeures, résidant en France métropolitaine, Belgique et Suisse, disposant d'un accès à Internet et d'un compte Facebook.

Une (1) seule participation par jour et par personne est acceptée.

Les salariés, les représentants de Nathan ainsi que les membres de leur famille, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu ne peuvent participer au Jeu.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement (ci-après le « Règlement »).

Tout formulaire de participation illisible, incomplet, incompréhensible, présentant une anomalie (notamment une adresse électronique non valable), non conforme au Règlement ou manifestement frauduleux ne sera pas pris en considération.

ARTICLE 3 : Modalités de participation au Jeu

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par Internet sur la page Facebook « Les livres T'choupi » (ci-après la « Page Facebook ») accessible à l'adresse <https://www.facebook.com/Les-livres-Tchoupi-636279653177852/?fref=ts> et/ou via l'application Facebook.

Les participants devront préalablement être inscrits sur Facebook et disposer d'un compte personnel.

Le principe du Jeu est un instant gagnant.

Pour participer, le participant doit :

- Se connecter sur la Page Facebook ; puis
- Cliquer sur le lien du Jeu ou sur la rubrique « Calendrier de l'avent » de la Page Facebook ;
- Il arrive sur la page d'accueil du Jeu et doit cliquer sur « Jouer » ;
- Il est alors invité à compléter le formulaire d'inscription avec les mentions obligatoires suivantes : son nom, prénom, email, adresse, code postal, ville, pays ; puis
- Il doit accepter le Règlement du Jeu en cliquant sur la case à cocher ; puis
- Il doit cliquer sur « Valider » ;
- Il accède à l'écran où il doit cliquer sur la case représentant la date du jour ;
- Le visuel de la dotation du jour à gagner s'affiche ; puis
- Une fenêtre s'ouvre et il doit cliquer sur T'choupi pour découvrir s'il a gagné ou non ;
 - Si le message « *Bravo, c'est gagné ! Vous recevrez très prochainement votre cadeau à l'adresse indiquée dans le formulaire* » apparaît, le participant a remporté un exemplaire de la

dotation du jour. Il lui est précisé qu'il peut partager cette information sur son mur Facebook ;

- Si le message « *Dommage c'est perdu* » apparaît, le participant a perdu. Il lui est précisé qu'il peut retenter sa chance dès le lendemain ;

- Si un participant joue deux (2) fois dans la même journée, le participant est redirigé vers une page de résultat où apparaît la mention « *Oups, vous avez déjà joué* ». Il lui est précisé qu'il peut retenter sa chance dès le lendemain.

ARTICLE 4 : Détermination et information des gagnants

La détermination des gagnants se fera par un système d'instant gagnant. Il y aura un (1) ou plusieurs gagnants par jour en fonction du jour de participation, tel que précisé en article 5 du Règlement.

Les gagnants seront contactés par courrier électronique à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription, uniquement pour une confirmation de leur gain dans un délai de quinze (15) jours suivant la fin du Jeu. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

ARTICLE 5 : Dotations

Seront mis en jeu au total cent vingt neuf (129) produits T'choupi. Chaque gagnant remportera un (1) seul produit T'choupi par participation.

Les produits à gagner sont fonction du jour de la participation au Jeu, tel que précisé ci-après :

- 01/12/18 : un (1) T'choupi Noël en autocollants (9782092574775) d'une valeur unitaire de 4,5 €TTC
- 02/12/18 : un (1) livre Mon imagier T'choupi français anglais (9782092575581) d'une valeur unitaire de 11,9 €TTC
- 03/12/18 : six (6) Les autocollants de T'choupi à l'école (9782092537336) d'une valeur unitaire de 3 €TTC
- 04/12/18 : vingt (20) Sacs au trésor T'choupi d'une valeur unitaire de 1 €TTC
- 05/12/18 : deux (2) Gourdes T'choupi (3524550051369) d'une valeur unitaire de 8 €TTC
- 06/12/18 : six (6) Les autocollants de T'choupi les chiffres (9782092543429) d'une valeur unitaire de 3 €TTC
- 07/12/18 : dix (10) Petites peluches T'choupi (3133092227028) d'une valeur unitaire de 5 €TTC
- 08/12/18 : un (1) Album T'choupi aime le Père Noël (9782092560136) d'une valeur unitaire de 8,9 €TTC
- 09/12/18 : dix (10) Tabliers et Toques T'choupi d'une valeur unitaire de 12 €TTC
- 10/12/18 : un (1) Album T'choupi fait un bonhomme de neige n°12 (9782092570487) d'une valeur unitaire de 5,7 €TTC
- 11/12/18 : six (6) Les autocollants de T'choupi les lettres (9782092543412) d'une valeur unitaire de 3 €TTC
- 12/12/18 : un (1) Album T'choupi fait du ski (9782092570456) d'une valeur unitaire de 5,7 €TTC
- 13/12/18 : deux (2) T'choupi mon cahier de jeux Noël (9782092565209) d'une valeur unitaire de 7,9 €TTC
- 14/12/18 : dix (10) Petites peluches T'choupi (3133092227028) d'une valeur unitaire de 5 €TTC
- 15/12/18 : six (6) T'choupi, le ski en autocollants (9782092574782) d'une valeur unitaire de 4,5 €TTC
- 16/12/18 : vingt (20) Sacs au trésor T'choupi d'une valeur unitaire de 1 €TTC
- 17/12/18 : deux (2) T'choupi mon livre puzzle de Noël (9782092581278) d'une valeur unitaire de 12,9 €TTC
- 18/12/18 : six (6) Les autocollants de T'choupi à la neige (9782092537329) d'une valeur unitaire de 3 €TTC
- 19/12/18 : deux (2) Gourdes T'choupi (3524550051369) d'une valeur unitaire de 8 €TTC
- 20/12/18 : un (1) album Le Noël de T'choupi (9782092566541) d'une valeur unitaire de 13,9 €TTC

- 21/12/18 : dix (10) Tabliers et Toques T'choupi d'une valeur unitaire de 12 €TTC
- 22/12/18 : un (1) Vive Noël avec T'choupi (livre sonore) (9782092566947) d'une valeur unitaire de 15,9 €TTC
- 23/12/18 : un (1) T'choupi mon coloriage des jouets (9782092566046) d'une valeur unitaire de 3,9 €TTC
- 24/12/18 : un (1) album T'choupi fête Noël n°10 (9782092570494) d'une valeur unitaire de 5,7 €TTC
- 25/12/18 : deux (2) peluches « T'choupi et doudou » 70 cm d'une valeur unitaire de 95 €TTC

La valeur indiquée pour les dotations correspond au prix public TTC estimé à la date de rédaction du Règlement. Elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. Elle est comprise entre 1€TTC et 95€ TTC.

ARTICLE 6 : Conditions de remise des dotations

Le gagnant recevra sa dotation par courrier postal à l'adresse qu'il aura indiquée dans le formulaire d'inscription.

Nathan ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte ou de détérioration des prix par la Poste ou le transporteur ainsi que des dysfonctionnements des services postaux.

Les prix ne pourront en aucun cas être repris ou échangés contre leur valeur en espèce ou contre tout autre prix, ni transmis à des tiers.

Cependant, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, Nathan se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux prix proposés d'autres prix d'une valeur équivalente.

Les prix retournés pour toute difficulté ne seront ni réattribués ni renvoyés et resteront la propriété de Nathan. Le gagnant perd alors le bénéfice de son prix sans que la responsabilité de Nathan ne puisse être engagée.

ARTICLE 7 : Information générale et autorisation

Nathan est autorisée à procéder à toute vérification concernant l'identité et les coordonnées des participants. Toute information fautive, tentative de tricherie et/ou tout manquement à une/plusieurs disposition(s) du Règlement, entraînera l'élimination définitive du participant.

En participant au Jeu, les gagnants autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion dans le monde entier de leur prénom et commune de résidence dans toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au Jeu, sur tout support imprimé et/ou numérique, et pour une durée d'un (1) an à compter de la clôture du Jeu.

ARTICLE 8 : Responsabilité

Nathan ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation ou les modalités de fonctionnement du Jeu.

Nathan ne saurait être tenue pour responsable en cas de problèmes de livraison des dotations.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Nathan ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau, au maniement de l'Internet, aux coupures de courant empêchant un participant de participer au Jeu avant l'heure limite.

En participant à ce Jeu, chaque gagnant accepte et s'engage à supporter seul les frais de connexion à Internet, ainsi que tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par lui du fait de la mise en possession de la dotation et de son utilisation.

Facebook ne peut être considérée comme responsable en cas de problème lié directement au Jeu, considérant que la promotion n'est pas associée à, ou gérée ou sponsorisée par Facebook. Dans ce cadre, Facebook est donc déchargée de toute responsabilité, ce que les participants acceptent.

Nathan décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du site et/ou de l'application Facebook.

ARTICLE 9 : Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies à partir du formulaire de participation font l'objet d'un traitement informatique destiné à Nathan et son entité juridique de rattachement, à l'exclusion de toute autre (notamment Facebook) en vue de permettre aux joueurs de participer au Jeu, et pour les gagnants, de se voir remettre leur lot à l'adresse postale indiquée. Conformément à la Loi Informatique et Liberté de 1978 modifiée, du règlement (UE) 2016/679 et de la Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, les participants au Jeu disposent des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, d'effacement de leurs données, et de la possibilité de donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après leur décès. Pour exercer ses droits, les participants devront adresser une demande par courrier électronique à contact-donnees@sejer.fr en joignant une copie de leur pièce d'identité.

ARTICLE 10 : Modification du Règlement

Le Règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par Nathan dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur la Page Facebook. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Nathan se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

ARTICLE 11 : Litiges & Réclamation

Le Règlement est régi par la loi française.

Nathan se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du Règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du Jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un (1) mois après la fin du Jeu.

ARTICLE 12 : Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, notamment les illustrations originales de T'choupi, le Règlement compris, sont strictement interdites.

Les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur la Page Facebook sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces signes distinctifs constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.